

# Le point d'ancre

VOLUME 15 / NO 2 / SEPTEMBRE 2012

## DANS CE NUMÉRO :

### page 1

Accueil des nouveaux professeurs

### page 2

Plan d'action syndical 2012-2013

### page 5

Signer la convention avant la fin du monde

### page 6

Mieux connaître la convention

### page 7

Rachat des pénalités actuarielles

### page 10

Nouvelle sous-commission de la recherche

### page 11

Les assemblées générales

## ACCUEIL DES NOUVEAUX PROFESSEURS



Photo : Alain Garnelin

Chaque année, le comité des services à la collectivité du Syndicat organise une activité d'accueil pour les nouveaux professeurs.

Cette année, la rencontre se déroulait au nouveau centre d'interprétation de l'industrie du papier de Trois-Rivières, **Boréal**.

On reconnaît sur la photo :

Frank Crispino, Département de chimie-biologie, Dorra Skander, Département des sciences de la gestion, Marc Aubrey, Département des sciences comptables, Philippe Fait, Département des sciences de l'activité physique, Éric Loranger, Département de génie chimique, Michael Cantinotti, Département de psychologie, Priscilla Boyer, Département des sciences de l'éducation, Sacha-Rose Stoloff, Département des sciences de l'activité physique, Annick Jutras, Département des sciences infirmières, Vicky Grandmaison, Département des sciences infirmières, Sophie Chesneau-Faure, Département d'orthophonie, Christelle Goulet-D'Onofrio, Département des sciences infirmières, Pierre Baillargeon, président du SPPUQTR et Besnik Haxhillari, Département de philosophie et arts.

Pour l'année 2012-2013, qui a débuté le 1<sup>er</sup> juin dernier, l'UQTR a embauché une trentaine de nouveaux professeurs.

Au 1<sup>er</sup> septembre, l'UQTR comptait 410 postes de professeur. Un record historique pour l'institution.

# PLAN D'ACTION SYNDICAL POUR L'ANNÉE 2012-2013

*Pierre Baillargeon*

Professeur au Département de  
psychoéducation  
Président  
SPPUQTR



Depuis 1989, en juin de chaque année, les officiers syndicaux se réunissent pour faire le bilan de l'année précédente et tracer le plan d'action de la prochaine. Le comité exécutif en profite aussi pour faire le point sur les modes de fonctionnement du Syndicat. Vous trouverez ci-joint un résumé des orientations retenues par le SPPUQTR pour l'année 2012-2013.

## Rendez-vous 2012

### Signature d'une nouvelle convention de travail

La convention collective des professeurs vient à échéance le 30 septembre 2012.

La négociation de cette dernière convention a été difficile. Le Syndicat est persuadé que la prochaine négociation devrait se dérouler de façon plus sereine.

Ces derniers mois, le syndicat a animé, une quinzaine de groupes de discussion sur différents aspects de la convention auxquels plus de 150 professeurs ont activement participé.

De plus, cet été, près de 300 professeurs ont répondu au sondage syndical sur leurs conditions de travail. Les résultats du sondage seront un outil précieux pour le comité de négociation.

Enfin, le comité de négociation a travaillé tout l'été à revoir les textes de la convention collective, à apporter des améliorations à certaines clauses et à rédiger de nouveaux articles dans les suites des groupes de discussions et du sondage.

Le 30 août dernier, une cinquantaine de délégués syndicaux et de directions de département ont longuement discuté des grands thèmes de la prochaine négociation. Ces thèmes ont été adoptés par le comité

exécutif le 6 septembre et par le conseil syndical le 13 septembre dernier. Le cahier de revendications sera présenté aux membres lors de la 135<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat, le 27 septembre. Le Syndicat a indiqué à la direction de l'Université qu'il était disponible pour débiter les négociations à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

Le 12 septembre dernier, j'ai rencontré, accompagné du vice-président aux relations de travail, madame la rectrice Nadia Ghazzali et monsieur le vice-recteur aux ressources humaines, Martin Gélinas. Lors de cette rencontre, nous avons échangé sur le déroulement de la prochaine négociation et nous espérons ainsi établir les balises nécessaires afin de s'assurer d'un déroulement harmonieux de cette négociation. D'autres rencontres sont prévues pour pallier aux obstacles.

## Restructuration administrative

Depuis février 2012, Mme Ghazzali préside aux destinées de l'UQTR.

Depuis son arrivée, le mandat de la vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche (VRECSER) n'a pas été renouvelé et le vice-recteur à l'administration, aux finances et à la vie étudiante a annoncé son départ pour l'INRS.

Le moratoire sur le remplacement de Mme Guillemette au VRECSER laisse déjà présager une réorganisation administrative du secteur de la recherche à l'UQTR.

Il est de pratique courante dans les universités, et l'UQTR ne fait pas exception, de procéder à une réorganisation administrative afin d'améliorer le fonctionnement de l'institution lors de l'arrivée d'un nouveau chef d'établissement.

Le recteur Plamondon avait créé cinq chantiers de travail et un comité de réingénierie sur différents aspects de la gestion universitaire. À son arrivée, la rectrice Claire De La Durantaye avait elle aussi formé des comités pilotes afin de revoir les modes de gestion, plus particulièrement celui de la gestion des ressources humaines. Enfin, on se souviendra que le recteur Bourque avait scindé le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en deux vice-rectorat, et qu'il avait tenté d'implanter, sans succès, un système facultaire à l'UQTR.

Le Syndicat a toujours porté une attention particulière à

ces nombreuses réorganisations administratives. Il ne pourrait en être autrement pour celle qui s'annonce.

### Nouveaux professeurs

Le 1er septembre, l'UQTR comptait 410 postes de professeur. Il n'y a jamais eu autant de professeurs depuis la fondation de l'UQTR. Depuis l'année dernière, le nombre de postes de professeur est déterminé selon le nombre d'étudiants en équivalence temps plein (EEETP). Le nombre d'étudiants à l'UQTR est encore en hausse de 14 % pour la session automne 2012.

Pour l'année 2012-2013, qui débutait le 1er juin dernier, l'Université a embauché une trentaine de nouveaux professeurs : 24 réguliers, 4 suppléants, 3 cliniciens. Le Syndicat, comme la Direction, reconnaît le grand défi que constituent l'embauche et l'intégration d'un si grand nombre de nouveaux professeurs en si peu de temps. Actuellement, le tiers des professeurs de l'UQTR ont été embauchés au cours des cinq dernières années. Le Syndicat songe d'ailleurs à réaliser un sondage auprès d'eux afin de mieux connaître leurs appréciations de la vie universitaire trifluvienne.

Depuis plusieurs années, le comité exécutif du SPPUQTR accueille les nouveaux professeurs lors d'une activité sociale. De plus, en janvier, les nouveaux professeurs sont invités à rencontrer les membres du comité exécutif afin d'échanger sur leur intégration et les différents aspects de la vie universitaire qui les préoccupent. Les nouveaux professeurs et leurs conjoints sont aussi gracieusement invités au souper thématique de l'automne.

Au cours de la prochaine année, le Syndicat étudiera la possibilité d'ajouter à son site web, une section spéciale dédiée aux nouveaux professeurs et dans laquelle ils trouveront des réponses à leurs nombreuses questions.

### Gouvernance universitaire

Enfin, le Syndicat continuera à s'intéresser, comme l'ensemble des syndicats de professeur d'université du Québec, aux suites que donnera le nouveau gouvernement au rapport de l'Institut sur la gouvernance des institutions privées et publiques sur la gouvernance des universités. Depuis la commission parlementaire sur le sujet, le MELS n'a toujours pas fait connaître ses intentions quant aux recommandations de la loi 38. Rappelons que plusieurs propositions de la loi représentent une menace certaine pour la gestion collégiale des universités et sur le rôle que

les professeurs y ont toujours joué. Le gouvernement libéral proposait, ni plus ni moins, de faire des recteurs de véritables P.D.G. qui devaient répondre de la performance de leur institution à des administrateurs-actionnaires, provenant au 2/3 de l'extérieur du milieu universitaire.

Le conseil d'administration a déjà mis sur pied, sans attendre la loi, un certain nombre de comités traitant de la gestion des ressources humaines, de l'élaboration du budget, de la gouvernance, etc. Ces comités s'intéressent à des questions importantes, comme les mandats de négociation pour le renouvellement des conventions collectives, mais très peu d'informations transparentes des réunions.

De plus, l'élection du Parti Québécois à la tête du gouvernement du Québec risque d'avoir des répercussions certaines sur les universités. L'annulation de la hausse des droits de scolarité obligera celles-ci à réviser leurs budgets 2012-2013. Heureusement, le Parti Québécois s'est aussi engagé à compenser les universités pour le manque à gagner. Il a aussi promis de tenir, comme le réclame la Fédération québécoise des professeurs et des professeurs d'université (FQPPU) depuis des années, un sommet sur l'enseignement universitaire au Québec. Le Syndicat est déjà impliqué dans ce processus de réflexion.

### Conclusion

L'année 2012-2013 s'annonce cruciale pour l'UQTR. Le Syndicat et la Direction n'ont pas d'autre choix que de s'entendre sur les conditions de travail des professeurs pour les prochaines années. Car ce n'est qu'avec la collaboration et l'adhésion entières de ces derniers que l'institution réussira à relever les nombreux défis qui l'attendent en enseignement et en recherche.

Je remercie mes collègues du comité exécutif et du conseil syndical qui ne ménagent ni temps ni énergie afin d'animer la vie syndicale universitaire trifluvienne. Sans leur appui, la présidence syndicale serait beaucoup trop lourde à assumer.

Enfin, un mot pour souligner le professionnalisme du personnel syndical qui apporte un appui essentiel au travail des officiers.



## Synthèse du plan d'action syndical 2012-2013

### ACTIONS PRIORITAIRES

1. Terminer la consultation des professeurs sur les thèmes de la négociation pour le renouvellement de la convention collective;
2. Procéder à la signature de la nouvelle convention collective avant le 31 décembre 2012;
3. Accompagner les nouveaux professeurs dans leur intégration à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

### AUTRES ACTIVITÉS SYNDICALES

#### Relations de travail

- Doter le SPPUQTR de règles permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement au travail touchant ses membres (CRT).
- Faire une analyse de la progression salariale des professeurs d'université (CRT).
- Préparer pour les directions de département un guide d'utilisation de la convention collective des professeurs (CRT).

#### Affaires universitaires

- Poursuivre la compilation des données comparatives sur la recherche universitaire.
- Doter le SPPUQTR d'un code d'éthique sur l'utilisation des sondages électroniques.
- Réaliser un sondage auprès des professeurs sur le soutien apporté par l'UQTR à leurs activités d'enseignement.
- Réaliser un sondage auprès des nouveaux professeurs afin de mieux connaître leurs appréciations de leur intégration à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).
- Créer sur le site web du Syndicat un espace dédié spécifiquement aux nouveaux professeurs.
- Inviter les départements à réaliser un guide d'accueil des nouveaux professeurs.

#### Formation et services aux membres

- Offrir une série de causeries et de dîners-conférences sur des sujets d'actualité (CSC).
- Réaliser un sondage auprès des professeurs sur les activités du CSC.
- Valoriser le volet des services à la collectivité dans la tâche des professeurs.

#### Représentation nationale

- Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université (FQPPU, CLIUQ, CIRAC...). (CX)
- Poursuivre le travail au sein du comité d'études sur le financement des universités, le comité organisateur des états généraux sur l'éducation et le comité sur les cours à distance de la FQPPU (Fédération québécoise des professeurs professeurs d'université).
- S'impliquer (Président) à la Table réseau de négociation des régimes de retraites et des assurances collectives du réseau Université du Québec (UQ).

#### Autres

- Revoir le graphisme du site web.
- Ajouter les noms des professeurs retraités au tableau commémoratif

-----  
CX = comité exécutif  
CSC = comité des services à la collectivité  
CRT = comité des relations de travail  
CAU = comité des affaires universitaires

# LA FIN DU MONDE EST PRÉVUE POUR LE 21 DÉCEMBRE 2012 : IL EST URGENT DE SIGNER LA CONVENTION DES PROFS AVANT CETTE DATE.

*Ghyslain Parent*

Professeur au  
Département des sciences de  
l'éducation  
Secrétaire du SPPUQTR



**S**elon le calendrier maya, la fin du monde arrivera le 21 décembre de cette année. Il faudrait que les négociations soient finies à cette date. Il y a fort à parier que la partie patronale aura le même désir que le SPPUQTR de signer cette entente avant d'aller s'asseoir pour l'éternité sur un nuage céleste afin d'y jouer de la harpe. Devant ce fait, il est pertinent de réfléchir aux conditions qui permettraient de signer une convention « WIN-WIN » le plus rapidement possible.

**Premièrement**, il doit y avoir un climat de confiance entre les deux parties. Certes, il y a conflit de rôle entre les deux joueurs, mais il est important de diminuer les tensions individuelles. Le souhait d'une entente doit être partagé et les personnes doivent considérer le match de négo comme un défi et non comme une guerre sans pitié qui risquerait de faire des victimes collatérales de chaque côté.

**Deuxièmement**, la partie syndicale doit avoir des demandes réalistes qui sont consensuelles auprès de ses membres et qui sont soutenues par ceux-ci. Depuis un an, le syndicat consulte ses membres et a réalisé de nombreux groupes de discussions qui favorisent cet objectif.

**Troisièmement**, il doit y avoir une volonté commune de régler rapidement et un partage de la mission de l'organisation. Tous doivent adhérer aux valeurs qui sont inhérentes à l'organisation et il ne faut pas seulement s'en tenir aux considérants financiers.

**Quatrièmement**, il faut des ressources financières suffisantes. Il est clair qu'il est du devoir de la partie employeur de trouver les sommes nécessaires pour répondre aux besoins en lien avec des conditions de travail permettant aux professeurs de bien s'acquitter de leur tâche et il faut aussi prévoir des sommes qui

permettront d'offrir des salaires compétitifs aux professeurs. Bien que le salaire ne soit pas le seul argument pour continuer de travailler à Trois-Rivières, un salaire adéquat permet de fidéliser ce groupe d'employés et permet une réelle reconnaissance de ce que font les principaux acteurs de l'organisation. Sans professeurs, une université ne saurait tenir.

**Cinquièmement**, une mobilisation bipartite sur les principes en jeu dans la négociation. Pour ce faire, il est nécessaire que les parties utilisent le même portrait de la situation, les mêmes chiffres et les mêmes attentes claires pour parapher rapidement les éléments pour lesquels il y a une entente rapide. Malheureusement, certaines universités valorisent le volet RECHERCHE en ne regardant que les intrants [les subventions qu'un professeur va chercher] et ne tiennent pas compte des extrants [publications, créations, etc.]

**Sixièmement**, il faut que les deux parties reconnaissent les compétences des principaux bénéficiaires de l'entente. Ici, il s'agit des professeurs de l'UQTR qui, aux cours des dernières années, ont su porter à bout de bras la mission universitaire et cela dans un contexte récurrent de vaches maigres. Il est clair que les professeurs, bien souvent avec des conditions limitées, ont accru les retombées de la recherche et qu'ils ont aidé à créer ces pôles d'excellence que l'université s'enorgueillisse à citer sur la place publique.

**Septièmement**, il faut réduire les obstacles bureaucratiques pour permettre d'en arriver à des ententes sur des principes rapidement et rédiger les textes finaux à l'extérieur des séances de travail.

**Huitièmement**, Il faut éviter de faire des offres ou de faire des demandes qui ne feraient que diviser les membres. Il serait inacceptable de favoriser un groupe de professeurs ou de ne valoriser qu'un aspect de la tâche. Il faut valoriser les différences individuelles et trouver un moyen de célébrer des différences et les reconnaître comme un plus pour l'université. Une division « vieux profs » et « jeunes profs » ou une survalorisation de la recherche ne pourraient qu'être préjudiciables à la vie universitaire.

# CHRONIQUE DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

Au cours des derniers mois, la **commission des études de l'UQTR** a pris des décisions concernant :

- La création d'un comité institutionnel sur l'accessibilité financière des étudiants;
- La création d'une sous-commission de la recherche;
- L'attribution des subventions du Fonds « Excellence UQTR »;
- L'officialisation de quatre (4) sections au Département des sciences de la gestion : Finance et économique, Gestion des ressources humaines, comportement organisationnel et relations industrielles, Management et Marketing et systèmes d'information;
- La prolongation du Plan stratégique de la recherche 2008-2011;

Au cours des derniers mois, le **conseil d'administration de l'UQTR** a pris des décisions concernant :

- Le Plan de redressement financier de l'UQTR pour 2012-2013;
- La nomination de M. Cléo Marchand pour agir à titre de vice-recteur à l'administration, aux finances et à la vie étudiante par intérim à compter du 13 août 2012;
- L'adoption de mesures d'accueil des nouveaux étudiants pour l'automne 2012 en lien avec la «Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent» (projet de loi no 78).

## MIEUX CONNAÎTRE LA CONVENTION

LETTRE D'ENTENTE SUR L'ENCADREMENT DE LA DEUXIÈME COHORTE DES ÉTUDIANTS DU COLLÉGIAL

*Alain Chalifour*

Professeur au Département de mathématiques et informatique  
Vice-président aux relations de travail du SPPUQTR



Le Syndicat a récemment signé une lettre d'entente avec la Direction de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) sur l'encadrement des étudiants des collèges d'enseignement qui, à la suite des perturbations des derniers mois, commenceront leurs cours universitaires au début du mois d'octobre. Chaque nouvel étudiant qui débutera sa première session universitaire à partir du 1er octobre, dans les suites du boycottage dans certains collèges, sera encadré par un professeur ou un chargé de cours qui agira en tant que tuteur. L'actuelle convention collective des professeurs et professeuses ne prévoit

aucune rémunération pour les cours dispensés en tutorat, il a donc fallu négocier une entente particulière afin d'accueillir et d'assurer l'encadrement de ces étudiants.

Un professeur qui acceptera de superviser un étudiant se verra reconnaître 1/9 de cours en tâche normale ou pourra choisir de recevoir un montant de 600 \$ par étudiant s'il effectue ce tutorat en appoint. Ce montant peut aussi être versé en fiducie au fonds départemental de la recherche. Ce montant sera bonifié de 150 \$ si le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) confirme qu'il subventionnera les universités pour les mesures de rattrapage mises en place. Lorsque le groupe d'étudiants d'un même cours, et au même horaire, sera égal ou supérieur à dix (10), l'UQTR formera un groupe-cours régulier attribué selon les règles habituelles.

Le tutorat sera offert en priorité aux professeurs ou aux chargés de cours qui dispensent ces mêmes activités à la session d'automne 2012. Vous pourrez consulter cette lettre d'entente sur le [site web du Syndicat](#).



# RACHAT DES PÉNALITÉS ACTUARIELLES

*Sylvain Beaudry*

Professeur au  
Département des sciences comptables  
Trésorier  
du SPPUQTR



Dans le sondage sur les conditions de travail des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), il y avait une question portant sur le régime de retraite de l'UQ (RRUQ). Le Syndicat posait une question sur la possibilité pour les professeurs de racheter, à partir du forfaitaire de prise de retraite, les pénalités actuarielles prévues au régime. La question était libellée ainsi :

8.2 À l'UQAM, les professeurs qui prennent leur retraite sont obligés d'utiliser une partie ou la totalité de leur forfaitaire de départ afin de racheter, s'il y a lieu, et cela, sans ponction fiscale, les pénalités actuarielles prévues au régime de retraite de l'UQ (RRUQ). Si le montant alloué au rachat des pénalités est inférieur au montant du forfaitaire reçu, la somme résiduelle est versée au professeur. La totalité du forfaitaire est versée au professeur qui n'a aucune pénalité actuarielle. Au RRUQ, pour ne pas avoir de pénalité actuarielle, il faut au moment de la retraite :

- avoir 65 ans ou
- avoir 35 ans de service ou
- avoir 55 ans et 32 ans de service.

Seriez-vous favorable à l'ajout d'une telle disposition dans votre convention collective?

Plus de 60 % des répondants se sont déclarés favorables à la proposition. Toutefois, plusieurs ont signalé qu'ils comprenaient mal le sens de la question. Le présent article a pour but d'éclaircir cette question.

Un professeur qui prend sa retraite entre l'âge de 55 et 62 ans (jusqu'à la veille de son 63e anniversaire) a droit à un montant forfaitaire de départ équivalant à 100 % de son salaire annuel. Le pourcentage diminue graduellement jusqu'à disparaître complètement à 66 ans (jusqu'à la veille de son 67e anniversaire). Ce

montant forfaitaire de prise de retraite est prévu aux conventions collectives de l'ensemble des employés de l'Université du Québec (UQ) et n'a rien à voir avec les règles de prise de retraite du régime de retraite de l'UQ (RRUQ).

Au RRUQ, pour prendre une retraite sans pénalité actuarielle, il faut être âgé de 55 ans et enregistrer 32 ans de service ou posséder 35 ans de service ou être âgé de 65 ans. Si vous n'affichez pas l'une de ces caractéristiques, votre rente de retraite sera réduite de 3 % par année d'écart entre vos propres conditions (âge et années de service) et les critères énoncés.

Considérant l'âge tardif d'embauche des professeurs d'université (38 ans en moyenne), la plupart des professeurs prennent leur retraite avec une pénalité actuarielle plus ou moins importante. À l'UQTR, au cours de la période couvrant les années 2000 à 2010, la situation était la suivante :

- 104 professeurs ont pris leur retraite
- Les retraités affichaient une moyenne d'âge de 61 ans
- Les retraités affichaient 28,4 années de service en moyenne
- 50 d'entre eux ont pris une retraite régulière (sans pénalité)
- 38 ont pris une retraite anticipée
- 16 ont pris une retraite graduelle
- 45 des retraités ont subi une pénalité actuarielle (43 %)

Source : Liste nominative des professeurs pour les années concernées

Depuis quelques années, les professeurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) bénéficient d'une clause à leur convention collective qui atténue la réduction de la rente de retraite due aux pénalités

actuarielles.

Les professeurs de l'UQAM qui prennent leur retraite avec une pénalité actuarielle doivent utiliser une partie ou la totalité du montant forfaitaire versé pour racheter auprès du RRUQ la pénalité et cela sans payer d'impôt sur le montant.

**Exemple :**

**La professeure X prend sa retraite en 2011 à l'âge de 61 ans après 28 années de service avec un salaire de 100 000 \$. Comme il lui manque quatre années pour atteindre l'âge de 65 ans ou 32 ans de service, elle subira une réduction de 12 % (3 % par année x 4 ans). Sa rente de 56 000 \$ (28 ans x 2 % x 100 000 \$) serait donc amputée de 6 720 \$ (56 000 x 12 %) par année jusqu'à son décès.**

La convention collective des professeurs de l'UQAM permettrait à la professeure de l'exemple d'utiliser une partie du forfaitaire de prise de retraite (100 000 \$) pour racheter ces quatre années de pénalité actuarielle et maintenir ainsi sa rente à 56 000 \$. Une différence de plus de 160 000 \$ basée sur une espérance de vie de 86 ans et cela sans compter les intérêts.

Le professeur ne pourra pas garder la totalité de son forfaitaire de prise de retraite en cas de pénalité actuarielle.

Le seul inconvénient de la formule c'est que le régime de retraite de l'UQ (RRUQ), la Régie des rentes du Québec et Revenu Québec exigent qu'elle soit obligatoire pour l'ensemble des professeurs. Le professeur doit, s'il y a lieu, racheter les pénalités actuarielles avec une partie ou la totalité de son forfaitaire. Il ne peut pas décider de garder la totalité de son forfaitaire de prise de retraite en cas de pénalité actuarielle.

Enfin, le professeur qui devrait utiliser la totalité de son forfaitaire pour racheter les pénalités actuarielles ne pourrait se prévaloir de l'avantage fiscal permettant de transférer dans un

REER, sans imposition, 2 000 \$ par année de service (avant 1996) chez un même employeur.

L'étude commandée par le Syndicat sur le sujet démontre toutefois qu'il y a de moins en moins de professeurs pouvant se prévaloir d'années de service avant 1996, puisqu'actuellement 278 professeurs ont été embauchés après cette date. Il reste un peu plus d'une centaine de professeurs comptant en moyenne 3,1 années de service avant 1996.

Le Syndicat est convaincu que la formule introduite dans la convention des professeurs de l'UQAM reste très avantageuse pour les professeurs et ne coûte strictement rien de plus à l'Université. De plus, elle permet d'atténuer certains aspects du RRUQ qui répondent mal au cheminement professionnel des professeurs d'université. Considérant l'âge tardif d'embauche, très peu de professeurs pourront prendre leur retraite avec 32 ans de service à moins de prendre leur retraite à 70 ans. Et de ce fait poursuivre leur carrière après 65 ans n'est pas une solution puisque le RRUQ ne permet pas d'accumuler des années de service après 65 ans.

Avec la collaboration de  
Alain Gamelin  
Conseiller aux affaires universitaires.

Notre promesse, mieux garantir votre avenir







# Les professeurs de l'UQTR se démarquent

## L'ÉQUIPE DE SIMON BARNABÉ HONORÉE PAR L'ADRIQ



(2012-07-19) Simon Barnabé, titulaire de la Chaire de recherche industrielle en environnement et biotechnologie (CRIEB) de l'UQTR et ses partenaires ont obtenu un prix « Célébrons le partenariat » de l'Association pour le développement de la recherche et de

l'innovation du Québec (ADRIQ) pour le projet « Intégration d'une usine de production d'éthanol cellulosique et coproduits dans une ferme agricole de Lanaudière ».

<http://entete.uqtr.ca>

## CLAUDE FERNET REÇOIT LE PRIX DU NOUVEAU CHERCHEUR DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PSYCHOLOGIE



(2012-07-09) Claude Fernet, professeur au Département des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a obtenu le Prix du nouveau chercheur de la Société canadienne de psychologie.

Ce prix annuel est décerné aux nouveaux chercheurs qui ont enrichi de façon exceptionnelle les connaissances en psychologie au Canada. La Société canadienne de psychologie effectue la sélection des candidats en se basant sur leurs réalisations.

<http://entete.uqtr.ca>

## ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC LINEMASSÉ ET SES COLLABORATRICES OBTIENNENT LE PRIX PUBLICATION-RECHERCHE



(2012-07-09) Le Prix publication-recherche 2012 de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec a été décerné à la psychoéducatrice Line

Massé et à ses collaboratrices Martine Verreault, Claudia Verret, Fabienne Boudreault et Catherine Lanaris pour leur ouvrage *Mieux vivre avec le TDA/H à la maison* paru chez Chenelière Éducation, au printemps 2011.

*Mieux vivre avec le TDA/H à la maison* est un programme conçu pour mieux outiller les parents d'un enfant ayant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité. Il vise à aider les parents à surmonter les difficultés quotidiennes que vit leur enfant à la maison et à favoriser une expérience parentale positive. Il s'adresse aux intervenants des milieux communautaires, des établissements scolaires et du réseau de la santé et des services sociaux qui désirent mieux soutenir ces parents.

<http://entete.uqtr.ca>

## DEUX PROFESSEURS DE L'UQTR PARMIS LES PLUS CITÉS LA PRESTIGIEUSE SCRIPTA MATERIALIA HONORE RICHARD CHAHINE ET PIERRE BÉNARD



(2012-06-27) Respectivement professeur au Département de

génie électrique et informatique et professeur au Département de physique

de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), Richard Chahine et Pierre Bénard ont reçu un certificat honorifique de la renommée revue *Scripta Materialia*, une référence en ingénierie, spécialement sur les questions de relations entre la structure et les propriétés des matériaux inorganiques.

L'article intitulé « Stockage d'hydrogène par physisorption sur charbon actif et matériaux nanostructurés », soumis par les professeurs Chahine et Bénard, s'est hissé dans le Top 20 des textes les plus cités de la revue pour la période 2007-2011. Il s'agit là d'une extraordinaire reconnaissance pour le travail des professeurs et étudiants des dernières années, ainsi que d'une visibilité appréciable pour l'UQTR.

<http://entete.uqtr.ca>

# NOUVELLE SOUS-COMMISSION DE LA RECHERCHE

*Ismail Biskri*

Professeur au Département de mathématiques et informatique  
Vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR



**A**u mois de mai dernier, la commission des études créa une nouvelle sous-commission de la recherche à l'UQTR. Jusqu'en 2006, les questions touchant la recherche étaient traitées à la sous-commission des études de cycles supérieurs et de la recherche. Dans les faits, cette sous-commission était surtout préoccupée par le développement des programmes de cycles supérieurs.

Le Syndicat se réjouit de la création de cette nouvelle sous-commission qui va dans le sens de favoriser le développement de la recherche.

La sous-commission aura comme mandat :

- *l'organisation, le développement, la coordination et la promotion de la recherche;*
- *l'élaboration et la modification de politiques, règlements et plans de développement touchant la recherche;*
- *l'adoption de nouveaux programmes de financement interne de la recherche, l'évaluation et la modification de programmes existants;*
- *l'administration des programmes de financement interne;*
- *l'évaluation des demandes de reconnaissance officielle des centres et instituts de recherche et des chaires de recherche privées;*
- *l'évaluation périodique des centres et instituts de*

*recherche en vue de leur maintien;*

- *la coordination entre les enseignements de deuxième et troisième cycles et la recherche effectuée tant dans les départements que dans les unités de recherche, en collaboration avec la sous-commission des études de cycles supérieurs;*
- *toute autre question soumise à son attention par la commission des études, une autre sous-commission ou le doyen des études de cycles supérieurs et de la recherche.*

En plus de la rectrice, des vice-recteurs aux études, de la doyenne des études de cycles supérieurs et de la recherche, la sous-commission comptera dix professeurs représentant chacun des secteurs de recherche : « Sciences humaines et sociales » (SHS) et « Sciences naturelles et génie et Sciences de la santé » (SNG-Santé). Trois étudiants siègeront également à la sous-commission.

Il est aussi prévu que la sous-commission de la recherche fera des recommandations à la commission des études sur l'attribution des subventions du fonds institutionnel de recherche (FIR) et sur la répartition des dégagements reliés à la recherche.

Le Syndicat et la Direction sont d'ailleurs en discussion afin trouver une solution au fait que la convention collective des professeurs prévoit, à l'article 10.25, que les dégagements de recherche sont attribués par le comité de la recherche (dont l'abolition est prévue) qui à cette fin s'adjoint des professeurs représentant l'ensemble des départements et des centres de recherche (comité de recherche élargi).

Nul doute qu'il sera possible de favoriser l'implantation de la sous-commission de la recherche tout en permettant aux départements de continuer à jouer un rôle dans l'attribution des dégagements de recherche.

# Assemblées générales

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSEURS  
Jeudi 27 septembre 2012, 12 h  
Local 1012 Nérée-Beauchemin

135<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES  
PROFESSEURES DE L'UQTR  
Jeudi 27 septembre 2012, 12 h 30  
Local 1012 Nérée-Beauchemin

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

- |    |   |   |  |
|----|---|---|--|
| 1. | Vérification du quorum  | 1 | Vérification du quorum   |
| 2. | Désignation d'un président d'assemblée  | 2 | Désignation d'un animateur pour la rencontre   |
| 3. | Adoption de l'ordre du jour   | 3 | Adoption de l'ordre du jour  |
| 4. | Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 septembre 2011                  | 4 | Adoption du procès-verbal de la 134 <sup>e</sup> assemblée générale                      |
| 5. | Élection d'un membre de la commission des études de l'UQTR désigné par les professeurs: | 5 | Adoption des thèmes de la négociation pour le renouvellement de la convention collective |
|    | <b>Secteur 4</b>  | 6 | Présentation du plan d'action syndical 2012-2013   |
|    | Départements de génies et de mathématiques et informatique                              | 7 | Affaires budgétaires :   |
|    | <b>Secteur 6</b>  |   | 1. Rapport financier au 31 mars 2012   |
|    | Départements de psychologie et de psychoéducation                                       | 8 | 2. Choix des auditeurs 2012-2013   |
|    |   | 9 | Affaires nouvelles   |
| 7. | Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation                     |   | Levée de l'assemblée générale  |
| 8. | Résultats des élections   |   |  |
| 9. | Levée de l'assemblée  |   |  |

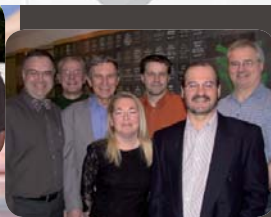
VERS DES ÉTATS GÉNÉRAUX : L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

SOMMET ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET DES  
PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

25 OCTOBRE 2012

LES PROFESSEURS DE L'UQTR SONT INVITÉS  
COMMUNIQUEZ AVEC LE SECRÉTARIAT DU SPPUQTR  
POSTE 2388





## *Officiers du Syndicat des professeurs et des professeures pour 2012-2013*

- M. Pierre Baillargeon, président
- M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail
- M. Yvan Leroux, deuxième vice-président aux affaires syndicales
- M. Ismaïl Biskri, vice-président aux affaires universitaires
- Mme Lucie Hamelin, vice-présidente aux services à la collectivité
- M. Ghyslain Parent, secrétaire
- M. Sylvain Beaudry, trésorier

## LE PERSONNEL DU SPPUQTR

- DIANE BEAUCHEMIN  
Conseillère en relations de travail.  
Bureau 1117, pavillon Ringuet. Poste interne 2387
- ALAIN GAMELIN  
Conseiller aux affaires universitaires.  
Bureau 1113, pavillon Ringuet. Poste interne 2389
- SANDRA THIFFAULT  
Secrétaire administrative.  
Bureau 1115, pavillon Ringuet. Poste interne 2388

## SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500 • Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7  
Téléphone 819.376.5041 • Télécopieur 819.376.5209  
Courriel : syndicat.professeurs@uqtr.ca  
[www.sppuqtr.ca](http://www.sppuqtr.ca)

Le *point d'ancre*  
est publié par le comité exécutif  
du SPPUQTR



**Syndicat des professeurs  
et des professeures**  
Université du Québec à Trois-Rivières

Le LOGO du Syndicat des professeurs et des professeures regroupe trois niveaux de signification :  
le livre ouvert sur la connaissance, l'arbre en croissance et les mains ouvertes vers les étudiants et la société québécoise.